N° 106 - Autorisation de signer une convention	Le Maire est autorisé à signer une convention avec M. RIVETTI Jean Claude, domicilié à Vandoeuvre, 19 rue Clairembruck, candidat à la construction dans le chemin des Blanches
Serv. des Coll. locales et des finances 2ème bureau. Vu et approuvé par nous, Préfet de la Moselle, le 12 Mars 1968 Pour le Préfet Le S.P. Magistrat ... J. B. Baffour	83 Vignes. Cette convention fixe la participation de l'intéressé dans les frais fixes concernant les travaux d'infrastructure, viabilité primaire et autres (trois mille six cent quatre-vingts f.)